



DECLARATION LIMINAIRE CTL du 04 DECEMBRE 2015



Les attentats criminels qui ont été perpétrés le 13 novembre à Paris ont provoqué une indignation, une tristesse et un désarroi profond en France et au-delà de nos frontières. Les agents des finances publiques sont touchés au même titre que l'ensemble des citoyens attachés aux valeurs démocratiques et républicaines.

Toute la CGT tient à témoigner de son soutien et de sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par cette tragédie.

Elle salue la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publics, qui montrent en chaque circonstance, leur engagement au service des populations.

Dans ce contexte, nos revendications pour assurer un service public efficace et de qualité, capable de répondre aux besoins de la population, demeurent plus que jamais légitimes et urgentes à satisfaire. Les services de l'Etat, y compris à la DGFIP, doivent disposer de moyens, en personnel et en crédits de fonctionnement, à la hauteur des enjeux. Les nouvelles coupes sombres, qui devaient être annoncées au Comité Technique de réseau du 18 novembre et dont vous envisagez de nous exposer les déclinaisons départementales à l'occasion de prochains CTL ne vont pas dans ce sens, et la CGT FINANCES PUBLIQUES les contestent.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer la création de la Direction Régionale de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime.

« La réforme territoriale est devenue le chantier majeur du président de la République. Les conséquences désastreuses seront nombreuses pour les agents des collectivités et de l'État, et plus largement des citoyens.

Cette nouvelle contre-réforme révèle plusieurs aspects qui n'ont qu'un seul et même but : mettre en concurrence les territoires. De l'intercommunalité aux régions, en passant par la métropole, c'est toute l'organisation des collectivités territoriales, la place et le rôle de l'Etat qui vont permettre, demain, de livrer un peu plus des pans entiers de missions de services publics aux appétits féroces du monde de la finance, du patronat, en un mot du Capital.

N'oublions pas que tout acte de décentralisation a pour but de transférer des compétences de l'État vers les collectivités locales. Au-delà, ce seront de nouveaux transferts entre collectivités.

Nouvelles compétences et nombre réduit des collectivités territoriales auront des conséquences sur les services de la DGFIP. Ajouter à cela, l'adaptation des structures et de réseau de la DGFIP dans le cadre de la démarche stratégique, c'est une dégradation sans précédent de notre administration, de nos missions et de notre maillage territorial. Ces deux réformes relèvent de la même logique : éloigner les usagers de nos services et concentrer le service public. L'instruction du gouvernement du 5 novembre relative à l'adaptation de l'implantation des services publics de l'Etat dans les territoires confirme cette volonté néfastes pour les usagers.

A l'inverse de ces logiques, la CGT demande :

- De construire des réponses aux besoins d'aujourd'hui et de demain sur la base de services publics de proximité : sociaux, économiques, environnementaux, démocratiques. Santé, transports, emploi, éducation et formation, développement industriel, recherche et développement, logement, développement culturel... Les territoires doivent s'affirmer comme des lieux essentiels de constructions revendicatives à ces enjeux qui ne sont pas autour du travail mais directement liés au travail.*
- De repenser l'Etat. Un Etat stratégique, développeur et opérateur, garant de l'intérêt général, de l'effectivité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.*
- D'exiger des mesures autour des 3 piliers que sont le travail, l'emploi et la formation.*
- D'exiger le développement de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.*
- De lutter contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'exclusion.*
- De s'appuyer sur une conception renforcée de la démocratie citoyenne, sociale et participative.*

Vous avez souhaité présenter aujourd'hui, l'avancée de vos réflexions sur la mise en place et ses conséquences de la réforme territoriale sur nos deux régions. Vous limitez cette information aux seules DRFIP14/76, alors que les DDFIP de nos régions (Orne, Manche, Eure) sont également impactées par cette réforme.

De plus, la CGT conteste la hâte avec laquelle les réflexions sont menées puisque nous ne connaissons pas à ce jour la localisation définitive de la DRFIP en octobre 2016. Cette précipitation aura un impact sur la gestion des personnels en terme d'affectation au 1^{er} septembre 2016 à l'issue de demandes de mutations anticipées inutilement, si le projet ne se confirme pas.

Elle nous paraît incompatible avec la recherche d'un service public de qualité. Le dialogue social consiste à associer, consulter, proposer en amont et non pas à se contenter d'informer.

La CGT vous rappelle que comme toutes restructurations, ces projets doivent être soumis à l'avis des CHS-CT préalablement à toutes décisions validées en CT. »

En effet, les changements organisationnels auront un impact sur les conditions de travail et sur la santé des agents.

La CGT FINANCES PUBLIQUES s'oppose par conséquent à toute proposition de réduction du service public dans les territoires, compte tenu des dangers que cela représente.

Les représentant-e-s de la CGT FINANCES PUBLIQUES du Calvados et de la Seine Maritime.

Rouen ou Caen ? Le 4 décembre 2015